



Orléans le 16 avril 2020,

A l'issue de l'audio conf du mercredi 15 avril en d'après-midi, les perspectives de la prochaine campagne IR ne nous rassurent pas du tout sur la sérénité irréaliste du Directeur.

A ce jour, sur les 32 cas recensés, il demeure 3 cas contaminés dont un a été dépisté et un qui présente encore des symptômes.

Malgré la saturation du service de réanimation au CHRO, lié aux transferts en provenance de l'IDF, l'évolution des cas de Covid suit l'évolution en légère baisse de toute la population dans le Loiret.

Tous les sites ont reçu un stock de gel hydroalcoolique. Une nouvelle commande a été lancée pour consolider le stock existant, notamment dans la perspective de la campagne IR.

Après une première livraison de masques la semaine dernière, une nouvelle commande de 1800 à 2000 unités doit être livrée dans les prochains jours. Ils pourront être utiles lors du confinement.

Au 15 avril, le taux de présence physique se situe toujours de 19 à 21%, et 20% en télétravail. Le taux de présence dans les petites structures s'explique par l'anticipation de la préparation des payes dans les trésoreries et la gestion des bannettes avec les collectivités.

La prise en charge des frais de repas sans justificatif octroyé par le dernier décret est effective jusqu'au 10 avril. Au-delà de cette date, une preuve de dépenses correspondantes sera exigée. Sur quelle base ? le Directeur est évasif, et attend des précisions de la Direction générale.

Pour la gestion des congés, certaines informations ont été confirmées, et d'autres doivent être déclinées pour la DGFIP sur la base d'une prochaine ordonnance ministérielle.

Concernant les congés qui ont été validés avant le confinement, ils ne peuvent être annulés sauf demande particulière à étudier au cas par cas.

La date de report des congés 2019 reste fixée à fin avril pour le moment.

Comme l'a confirmé la note du Directeur en date du 10 avril, la position en ASA ne peut générer de RTT.

De fait, le projet d'ordonnance en cours de finalisation n'augure que de vives réprobations.

En effet, il est prévu la suppression de :

*1° Cinq jours de réduction du temps de travail pour les agents en ASA entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020*

*2° Cinq autres jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période définie au confinement*

Autrement dit, tous les agents placés en ASA durant toute la période de confinement seront sanctionnés par la perte de 10 jours de congé ou de RTT alors même qu'ils n'ont en rien choisi la position dans laquelle ils se trouvent. On imagine l'ambiance de retour dans les services.

Le Directeur nous informe qu'il ne dispose plus de réserve en terme de PC portable. L'allocation pour les Sie est terminée. Désormais, la priorité de ce matériel est destinée aux Sip et aux services en renfort de ceux-ci, notamment pour la campagne IR.

Contrairement aux propos du Directeur qui estime que le taux de présence de 40% se situe sur un plateau, le Directeur général a clairement estimé qu'il s'agissait d'un plafond.

A ce « jeu » de sémantique, on imagine le Directeur du Loiret jongler avec les chiffres, et la main sur le cœur, nous affirmer que ce taux doit augmenter pour suivre le flux ascendant des sollicitations d'usagers. Alors même qu'aujourd'hui il prévoit une faible affluence téléphonique, on saura lui rappeler ses propos d'un certain 15 avril 2020.

Le Directeur prévoit néanmoins une possible saturation des centres d'appels, ou une précision insuffisante dans leurs réponses apportées aux contribuables.

Aussi, la Direction recense actuellement les personnes mobilisables afin de pallier à ces errements probables.

Une communication ministérielle est planifiée lundi prochain avec un mass mailing à destination des usagers dans le but d'expliquer la configuration particulière de la DGFIP et de ses immeubles confinés.

Il leur sera proposé de privilégier la sollicitation numérique de ses services plutôt que le téléphone compte tenu d'un taux présentiel inférieur à une situation normale.

Nous avons rappelé au Directeur l'existence d'un public à l'écart du numérique, pudiquement appelé « atteint d'illectronisme ». Cette population est statistiquement évaluée à 20%, ce qui est loin d'être négligeable.

L'évolution des mesures de déconfinement reste aléatoire à 4 semaines de l'échéance annoncée. L'organisation matérielle, plexiglas ou films de protection, peut donc largement être modifiée ou adaptée en fonction des préconisations médicales.

Afin d'éclairer les collègues concernés, une note de service est en cours de rédaction par le pôle fiscal. Elle doit être diffusée rapidement, compte tenu de l'ouverture de la campagne dès lundi prochain. Les coordonnées des référents seront indiquées dans cette note. Tous les documents relatifs à la campagne seront mis en ligne sous Ulysse45.

Dans une cellule dédiée, l'accueil téléphonique est prévu par demi-journée compte tenu de son caractère épuisant. L'autre demi-journée est dévolue à la gestion au sein du SIP.

Les projets de mutation nationale ayant été reportés sine die, le flou reste complet sur l'avenir des agents concernés. Des discussions au niveau national doivent se tenir la semaine prochaine à ce sujet.

D'ores et déjà, des échanges par audio et visio conférence sont organisés pour les postes au choix.